



HAL
open science

De Merlin à Merlot. Le devenir de l'enchanteur dans les récits brefs en vers des XIII^e et XIV^e siècles

Corinne Pierreville

► To cite this version:

Corinne Pierreville. De Merlin à Merlot. Le devenir de l'enchanteur dans les récits brefs en vers des XIII^e et XIV^e siècles. 27^e Congrès de la Société Internationale Arthurienne, Sebastien Douchet, Jul 2024, Aix-en-Provence, France. hal-04689784

HAL Id: hal-04689784

<https://hal.science/hal-04689784v1>

Submitted on 6 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Corinne Pierreville
 Professeur de langue et littérature du Moyen Âge à l'Université Lyon 3
 CIHAM-UMR 5648
 Institut Universitaire de France
 Communication présentée lors du 27^e congrès international arthurien
 d'Aix-en-Provence le 18 juillet 2024

De Merlin à Merlot.

Le devenir de l'enchanteur dans les récits brefs en vers des XIII^e et XIV^e siècles¹

Même si la prose a paru, pendant tout le XIII^e siècle, la forme privilégiée pour évoquer le personnage de Merlin², il est loin d'être ignoré par les textes versifiés. Trois récits brefs composés au début du XIII^e et du XIV^e siècle en livrent une image qui a déjà suscité l'intérêt des critiques. En 2019, Anne Martineau a consacré à ce sujet un article passionnant, paru dans la revue *l'Esplumoir*³. À la suite des pistes ouvertes par Élisabeth Pinto-Mathieu⁴, elle entendait démontrer qu'un de ces contes met en scène un démon qui aurait usurpé l'identité de Merlin. Or dans l'édition d'une autre de ces historiettes, B. Munk Olsen soutient, pour sa part, que le personnage de Merlin s'y « identifi[e] presque à Dieu »⁵. Les textes brefs en vers des XIII^e et XIV^e siècles présentent-ils un Merlin diabolique ou un Merlin christique ? Nous nous proposons de reprendre cette question pour voir si la forme versifiée diabolise ou sanctifie le prophète du Graal.

Présentation du corpus

Notre corpus s'appuie sur trois récits distincts. Deux d'autres eux ont été composés en octosyllabes à rimes plates et leur auteur est resté anonyme. Le plus ancien, mais aussi le plus long, de 504 octosyllabes, est présent dans la première partie de la *Vie des pères*⁶, datée de

¹ Cette communication a été présentée lors du 27^e Congrès International Arthurien d'Aix-en-Provence le 18 juillet 2024.

² Le travail fondateur à ce sujet est le dossier des *Cahiers de recherches médiévales*, 5, 1998, p. 7-164, *Le choix de la prose (XIII^e-XV^e siècles)*, et en particulier l'introduction d'E. Baumgartner, p. 1-13 « Le choix de la prose ».

³ A. Martineau, « Une diabolique imposture : la "voiz" de Merlin dans le conte *Del riche asnier qui par son orgoil revint a son premier labor* », *L'esplumoir*, 18, 2019, p.1-18. Je remercie du fond du cœur Anne Martineau pour m'avoir procuré cet article qui n'est plus disponible actuellement.

⁴ E. Pinto-Mathieu, *La Vie des Pères. Genèse des contes religieux du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 2009.

⁵ B. Munk Olsen, *Dits en quatrains d'alexandrins monorimes de Jehan de Saint-Quentin*, Paris, Picard, SATF, 1978, p. xcviij.

⁶ La *Vie des pères* est conservée dans 39 manuscrits si l'on s'en tient à l'étude de F. Lecoy, *La Vie des peres*, Paris, Picard, SATF, t. 1, 1987, p. I-XXIV. Voir aussi P. D. S. Ellis, *The Old French 'Vies des Peres' : A Reappraisal of the Manuscript Branches and their Contents*, mémoire de M. Phil., University of Hull, 1986. Le texte qui nous intéresse, édité par Lecoy

1215-1230⁷, et il est généralement nommé *Merlot*⁸. Le deuxième récit, de 106 octosyllabes, est inséré dans la première version de *Renart le Contrefait*, rédigée entre 1320-1327⁹. Il a été nommé *Mellin Mellot* par ses premiers éditeurs, Raynaud et Lemaître, puis par moi-même lorsque j'ai édité l'intégralité de ce manuscrit¹⁰. S'ajoute un troisième conte, *Le dit de Merlin Mellot*, composé dans la première moitié du XIV^e siècle par Jehan de Saint-Quentin en 224 vers¹¹. Ces trois historiettes se signalent par une même brièveté et une intrigue globalement similaire qu'on a rapprochée du conte populaire du *Pêcheur et de sa femme*¹². Un paysan très pauvre, vivant de la vente du bois qu'il ramasse et charge sur son âne, se plaint un jour de son existence alors qu'il se croit seul dans la forêt. Merlin le prend en pitié, lui promet la richesse et lui demande de revenir le voir au bout d'un délai imparti. Le *vilain* revient à plusieurs reprises, mais se montre de plus en plus arrogant envers son bienfaiteur et entend finalement mettre un terme à ces entrevues. Il sombre alors à nouveau dans la misère.

La filiation entre le récit conservé par la *Vie des pères* et le *dit de Merlin Mellot* est évidente : Jehan de Saint-Quentin transpose son modèle sous une forme abrégée en remplaçant les octosyllabes à rimes plates par des quatrains d'alexandrins monorimes¹³. Les écarts se réduisent au déplacement de certains détails de la narration pour des effets de mise

dans le tome 2, 1993, p. 271-290, v. 18324-18827, est présent dans 37 manuscrits. Seuls Arsenal 3518 qui ne contient que 31 textes sur 74 et BnF nouv. acq. fr. 13521 ne le reproduisent pas.

⁷ A. Tudor propose la datation de 1215-1230 dans *Tales of Vice and Virtue : The First Old French "Vie des Pères"*, Amsterdam et New York, Rodopi, 2005, p. 15. E. Pinto-Mathieu lui préfère la date de 1230 dans *La Vie des Pères...*, *op. cit.*, p. 11. Ce total de 504 vers ne comprend pas les commentaires moraux, liminaires et conclusifs, que l'auteur ajoute pour lier ce texte avec le précédent puis avec l'épilogue v. 18258-18323 et 18828-18855. Si l'on devait les ajouter, on arriverait à 598 vers. Sur ces commentaires liminaires, voir la préface de M. Zink à l'ouvrage de A. Tudor, *Tales of Vice and Virtue...*, *op. cit.*, p. 11.

⁸ C'est le nom que lui donne Gaston Paris, Félix Lecoy dans son édition de 1993 et Danièle James-Raoul qui l'a traduit presque intégralement dans *Merlin l'enchanteur*, Paris, Le Livre de Poche, 2001, p. 117-126. Méon le nommait *Le vilain asnier* ou *le vilain qui devint riche et puis povre* dans son *Nouveau Recueil de fabliaux et contes inédits*, Paris, Chasseriau éditeur, 1822, tome 2, p. 236-255 et Arlima le répertorie sous le titre *Del riche asnier qui par son orgoil revint a son premier labor [Merlot]*.

⁹ Voir *Le Roman de Renart le Contrefait édité d'après le ms. BnF fr. 1630*, ss la dir. de C. Pierreville, avec la participation de R. Bellon, M. Bonansea, Cl. Lachet, M. Leperson, L. Louison et M. Possamaï, Paris, Champion, 2020, tome 1, p. 111.

¹⁰ G. Raynaud et H. Lemaître, *Le Roman de Renart le Contrefait*, Paris, Champion, 1914, réimprimé à Genève, librairie Slatkine, 1975, tome 1, p. 315-316 ; *Le Roman de Renart le Contrefait*, *op. cit.*, tome 1, v. 10006-10111.

¹¹ Le texte est conservé dans le manuscrit BnF français 24432 et il en constitue la pièce 54, f^o200ra-202vb. Ce manuscrit est bien connu des médiévistes car il contient, à côté de nombreux dits, des fabliaux, tel *Boivin de Provins*, des pièces de Rutebeuf, de Jean de Condé et de Watriquet de Couvin, des fables et le lai d'*Yonec* de Marie de France. Le *dit de Merlin Mellot* est composé de 56 quatrains, mais il en manque au moins un, car des vers 124 à 125, le récit passe directement de la réalisation du deuxième vœu au troisième retour du *vilain* dans la forêt, et il n'est pas dit que le *vilain* n'appelle plus le prophète que par son nom de Merlin. Ce dit a été édité par A. Jubinal, *Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Challamel éditeur, 1842, tome 1, p. 128-137 [Jubinal réfère à l'ancienne cote du manuscrit, Notre-Dame 198], puis par B. Munk Olsen, *Dits en quatrains d'alexandrins...*, *op. cit.*, p. xcvi-xcviii (introduction), 141-149 (édition) et 302-303 (notes et éclaircissements). L'attribution du dit à Jehan de Saint-Quentin n'a pas encore été prouvée de manière irréfutable.

¹² C'est le conte type 555. Voir H.-J. Uther, *The Types of International Folktales : A Classification and Bibliography*, Part I, Suomalainen Tiedeakatemia (Academia Scientiarum Fennica), Helsinki, 2011, p. 325-326. Pour l'étude la plus précise et la plus approfondie de la relation entre ce conte et *Merlot*, voir A. Martineau, « Une diabolique imposture... », *op. cit.*, p. 2-3, 6 et 11-12.

¹³ Certains vers sont réécrits, comme le vers 36 du dit : *Certes, c'est grant douleur au jour que naist vilain !* qui fait écho au vers 18383 de la *Vie des pères* : *Dure est l'ore que vilains nest*.

en valeur¹⁴, mais les similitudes abondent, la plus frappante étant sans doute que Merlin est seulement une voix. Les différences s'avèrent en revanche nombreuses entre ces deux récits et la version conservée dans le *Contrefait*¹⁵. *Mellin Mellot* ne se situe pas dans un rapport de filiation avec le *Merlot* de la *Vie des pères*. En effet, comme je l'ai montré ailleurs¹⁶, le style de l'auteur du *Contrefait* se distingue par deux tendances : la reproduction quasi littérale de son hypotexte et/ ou son amplification. Or *Mellin Mellot* est presque cinq fois plus bref que *Merlot* et ne partage aucun octosyllabe avec lui.

Dans le *Contrefait* par ailleurs, Merlin est un être tangible et cette rationalisation n'est pas le seul trait rapprochant cette historiette du fabliau¹⁷. S'y ajoutent des personnages en nombre restreint, une prédominance du discours direct et un ancrage dans la réalité du temps puisque l'origine de la soudaine fortune du rustre ne provient pas de la découverte d'un trésor enfoui et ignoré¹⁸, mais de la générosité de son seigneur. La temporalité se réduit à quelques semaines, alors que *Merlot* et le dit s'étendent sur plusieurs années et convoquent un autre ânier, compagnon du rustre, ainsi que sa femme et ses enfants. Dans le *Contrefait*, on rit davantage du *vilain* que de Merlin dont le prestige reste quasi intact, à l'exception du surnom au suffixe dépréciatif dont l'affuble le rustre. Les jeux sur le langage viennent clore le texte qui s'achève sur les cris lancés par l'ânier dans la forêt :

« Sire Melin ! Mellin ! Mellot ! » v. 10108

Leurs allitérations plaisantes évoquent un sabir abscons ou le bavardage confus d'un *méli-mélo*¹⁹. Or la scène est absente de la *Vie des pères* et du dit où les termes *Mellin* et *Mellot* ne sont jamais juxtaposés²⁰. Selon moi, *Mellin Mellot* et le *Merlot* de la *Vie des pères* sont donc

¹⁴ Dans le dit, le *vilain* n'exprime qu'un vœu à chacun de ses retours en forêt : les souhaits concernant son fils et sa fille ne sont pas regroupés, comme dans la *Vie des pères*, mais énoncés lors de deux épisodes distincts, et il ne souhaite pas mourir au début du récit, quand il grelotte de faim et de froid dans la forêt, mais à la fin, une fois qu'il a tout perdu par sa faute, ce qui rend son désespoir plus irrémédiable encore. Au détour du quarante-septième quatrain, le dit fournit également son nom, Renier, sans doute pour les commodités de la rime.

¹⁵ Ce fait justifierait peut-être que le récit soit dorénavant répertorié de manière distincte et autonome dans Arlima.

¹⁶ Voir C. Pierreville, *Le roman de Renart le contrefait...*, op. cit., tome 1, par exemple p. 47-55, 72-79 et 117.

¹⁷ *Merlot*, dans la *Vie des pères*, a également été rapproché du fabliau en raison de sa satire des *vilains* et du personnage de la femme vindicative et acariâtre, querellant son époux dès son retour à la maison. Voir Adrian Tudor : « Of all the tales of the first *Vie*, it is in *Merlot* [...] that the distinction between *conte pieux* et *fabliau* becomes all but imperceptible and, in reality, practically insignificant » dans *Tales of Vice...*, op. cit., p. 289. J.-C. Payen estime, pour sa part, que *Merlot* est un fabliau car le *vilain* ne fait preuve d'aucun repentir dans *Le motif du repentir dans la littérature française du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1967, p. 553 note 85. Selon nous cependant, les passages édifiants sont trop nombreux pour qu'on puisse considérer *Merlot* comme un fabliau. E. Pinto-Mathieu partage notre avis (op. cit., p. 520). Sur les liens entre ces « contes du salut » et les fabliaux, voir M. Zink, *Poésie et conversion au Moyen Âge*, op. cit., en particulier p. 205.

¹⁸ C'est un motif folklorique traditionnel (voir Stith Thompson, *Motif-Index...*, op. cit., motif N550 : *unearthing hidden treasure*), présent également dans la *Vita Merlini* et la *Suite Vulgate* (voir infra).

¹⁹ L'expression n'est attestée que dans le *Sermon joyeux de la patience des femmes*, texte de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle (voir *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, éd. A. de Montaiglon, t.3, p.266). Cependant, *Melin Melot* pouvait déjà évoquer pour l'auditoire médiéval l'expression *me(s)le me(s)le* « pêle-mêle ».

²⁰ Ce qui se rapproche le plus du vers 10108 du *Contrefait* est le vers 18739 de *Merlot* : « *Et puis Mellin et puis Mellot* » et le vers 170 du dit : « *Puis m'appellas Merlin, or m'appelles Merlot* ». La rubrique de certains témoins de la *Vie des Pères*

deux variations sur un même thème, deux excroissances littéraires distinctes issues d'une même souche, d'un hypotexte plus ancien et aujourd'hui disparu. Le traitement du personnage de Merlin s'y révèle également fort dissemblable.

Un Merlin diabolique ?

Dans le *Contrefait*, Merlin est doté d'une enveloppe corporelle et rien ne peut faire songer à sa diabolisation. Le narrateur n'entretient aucune ambiguïté sur son identité et le désigne à plus de sept reprises par son nom²¹. La compassion qu'il éprouve en découvrant l'ânier grelottant de faim et de froid est donnée pour sincère et spontanée :

Au cuer l'an print mout grant pitié. v. 10024

Merlin va jusqu'à aider le pauvre homme à charger son bois sur son âne, avec une bonté et une humilité toute chrétienne. Il lui promet un secours provenant explicitement de Dieu, qu'il nomme au vers 10028 :

« Va t'an, preudon, Dieux t'aidera »

et il l'exhorte à bien se comporter²². Le paysan admire son *grant savoir*, conforme à l'omniscience que lui prêche la tradition, et s'il hante les profondeurs sylvestres, comme dans d'autres récits merliniens²³, il paraît libre d'en sortir²⁴.

Il en va autrement dans la *Vie des pères* qui transforme Merlin en une voix dans la forêt. Un siècle auparavant, la *Vita Merlini* peignait déjà la rencontre dans les bois entre Merlin et un passant ayant entendu retentir ses plaintes. Mais elles émanaient d'un corps de chair et de sang qui déplorait amèrement la rigueur de l'hiver²⁵. Le Merlin de la *Vie des pères* et du dit s'achemine vers une forme d'immatérialité. Le personnage du *vilain* et le narrateur réfèrent toujours à lui en l'appelant *la voiz* ou, au mieux, *la voiz el boisson*²⁶. Il reste néanmoins doté

juxtapose en revanche les deux noms, comme Paris BnF fr. 1039 (B) [XIIIe siècle] : *Merlin et Merlot. Les .ii. vilains asniers* [f°152ra] et surtout, un siècle plus tard, Paris, BnF Arsenal 5204 [XIVe siècle] : *D'un vilain asnier qui disoit Mellin Mellot* [f°174vb].

²¹ Voir les vers 10022 (le nom est doté d'une majuscule de deux interlignes de hauteur), 10037, 10042, 10049, 10050, 10068, 10087 et encore au vers 10115 dans le commentaire du conte par Drouin.

²² Voir le vers 10053 : « *or pance dou bien faire* ».

²³ Ce trait était déjà présent dans la *Vita Merlini* qui présente Merlin comme « un homme des bois » selon la formule d'Alexandre Micha, *Dictionnaire des lettres françaises*, éd. revue et corrigée par G. Hasenohr et M. Zink, tome 1, 1964, p. 1008.

²⁴ Voir *Renart le contrefait*, v. 10042-3 : *Pansa que Mellins a dit voir./ Molt est or plains de grant savoir !* et v. 10087-8 : *Atant Mellin ist hors do bois*. La situation est donc fort différente de ce que décrivent les romans en prose de la même période (*Suite Vulgate* et *Suite Post Vulgate*), dans lesquels Merlin est enfermé dans une prison d'air par Viviane.

²⁵ Voir *Vita Merlini*, *op. cit.*, p. 173 : « Le son de sa voix parvint aux oreilles d'un passant. [115] Celui-ci dirigea ses pas vers le lieu d'où provenaient ces lamentations. Il découvrit l'endroit et celui qui y gémissait ». Le texte date de 1150 environ.

²⁶ *Vie des pères, la voiz* v. 18476, 18458, 18508, 18565, 18592, 18606, 18641, 18645, 18678, 18697, 18702, 18775 ; *la voiz el boisson* v. 18547 ; *Dit de Merlin Mellot*, v. 42, 45, 90, 125, 133, 143, 146, 161 et 178. Il ne s'agit pas d'une nécessité métrique puisque remplacer *la voiz* par Merlin aurait occupé exactement le même nombre de syllabes dans le vers.

d'une enveloppe corporelle puisqu'il peut être, dans le manuscrit édité par Lecoy, *entoiez*, « couvert de boue, sali », ou bousculé par un cheval²⁷. Mais il demeure invisible aux yeux du *vilain*.

Anne Martineau reconnaît dans cette invisibilité l'un des indices prouvant que l'ânier de la *Vie des pères* a rencontré non pas Merlin, mais le diable. Elle y ajoute les détails fournis par le conte lors de la dernière entrevue des personnages. Si dans le manuscrit édité par Lecoy, la voix se fait entendre sous un arbre où elle se plaint d'être éclaboussée de boue par le cheval du nouvel arrivant, dans la majorité des autres, elle provient de l'arbre lui-même où elle se dit accrochée²⁸. Pour Anne Martineau, elle appartient donc à un être doté d'ailes et de griffes, Satan en personne, qui aurait usurpé l'identité de Merlin pour mettre à l'épreuve le pauvre ânier, nouvelle incarnation de Job, et ce démon masquerait sous son invisibilité son apparence infâme. Il ne pourrait s'agir de Merlin lui-même car, lors de la toute première rencontre avec le *vilain*, il s'enquiert de son identité, alors que Merlin est, de notoriété publique, omniscient.

Même si l'on admettra qu'il n'est pas indispensable de détenir des ailes et des griffes pour grimper à un arbre, cette théorie s'avère séduisante. L'invisibilité, la capacité à défier les lois de la pesanteur et la volonté d'induire les hommes en tentation sont les apanages traditionnels du démon²⁹. Ce dernier se serait-il approprié l'identité de Merlin pour mieux abuser l'ânier et l'inciter au péché ? Ou, plus simplement encore, le Merlin de la *Vie des pères* se serait-il laissé dominer par son héritage paternel, par son « dark side » pour reprendre le titre d'un article récent de Francis Gingras³⁰ ?

Si attrayante que soit cette hypothèse, elle ne nous convainc pas parfaitement. Dans tous les manuscrits de la *Vie des pères*, *Merlot* constitue le dernier conte de la partie initiale, juste avant un premier épilogue³¹. Il nous semble fort douteux que l'auteur ait voulu achever la première section de son recueil sur le triomphe de Satan³². L'adaptation en alexandrins de

²⁷ Paris BnF fr 24301 (f). Voir les vers 18704-18707 : *Si li dist : « Ça sui entoiez,/ qu'a pou que ne sui escachiez/ de ton cheval des pies [sic ; lire piés] devant. »*

²⁸ Le manuscrit (f) édité par F. Lecoy donne *entoiez* (v. 18704), « embourbé ». Les manuscrits *U* et *G* ont la leçon *acrochiez*, dont on trouve des synonymes en *l*, *encroez*, et *S*, *escruchiez*. Le manuscrit *a* présente la variante *enbunchiez* « embusqué », et le ms. *P* *entreciez* « serré, mis à l'étroit ».

²⁹ Voir par exemple *Augustin d'Hippone. Mélanges doctrinaux*, édition bilingue de la Bibliothèque augustiniennne, Paris, Brepols, tome X, *De la divination des démons*, 1952, chap. III, § 7 et chap. IV, § 8.

³⁰ Gingras Fr., « The Devil Inside : Merlin and the dark Side of Romance », *Shaping Identity in Medieval French Literature*, Gainesville, 2019, p. 92-106.

³¹ La *Vie des pères* est un recueil édifiant en trois parties distinctes. La première, qui compte 41 ou 42 contes selon les manuscrits, est l'œuvre d'un seul et même auteur et elle s'achève toujours par un premier épilogue situé jusque après *Merlot*. Les deux parties suivantes sont plus tardives et sont d'au moins un, sinon deux auteurs différents. Sur cette question, voir F. Lecoy, *La Vie des pères*, op. cit., t. 1, p. I-XXIV ou encore E. Pinto-Mathieu, *La Vie des Pères*, op. cit., p. 9-21.

³² Dans certains manuscrits (par exemple Paris BnF fr. 1039, f°152ra-157rb et BnF fr. 1545 f°116va-120rb), *Merlot* constitue le texte final de la *Vie des pères* car seule la première section du recueil est conservée et toute cette première partie « se veut une œuvre de conversion », comme l'a montré M. Zink, *Poésie et conversion au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003, p. 204.

Jehan de Saint-Quentin, qui illustre la manière dont le conte tiré de la *Vie des pères* était perçu un siècle plus tard, ne laisse jamais penser qu'un démon s'est amusé à se faire passer pour Merlin ou qu'ayant succombé à sa part diabolique, Merlin lui-même œuvre pour Satan : la compassion que la voix ressent pour le *vilain* est donnée pour véridique et le paysan reconnaît que son châtiment final vient de ne pas avoir suivi ses incitations à la vertu³³.

D'autre part, tous les arguments avancés en faveur de la diabolisation nous semblent réversibles et pourraient tous être utilisés pour faire de Merlin l'agent de Dieu. Par exemple, il est possible d'imaginer que la voix du buisson émane d'une entité démoniaque, mais chacun sait que c'est également sous cette forme que Dieu s'adresse à Moïse dans l'Ancien Testament³⁴. Les quarante jours nécessaires à la réalisation des souhaits peuvent, certes, faire songer à la tentation du Christ par le diable dans le désert. La bible, néanmoins, marque aussi ce laps de temps du sceau de Dieu puisqu'il correspond, par exemple, à la durée du déluge ou du séjour de Moïse sur le Sinai³⁵. Ne s'agissait-il pas, d'ailleurs, d'un délai légal habituel au Moyen Âge ? Dans le *Merlin* en prose, les juges chargés de procéder au procès de la mère de Merlin sont convoqués en quarante jours et Arthur fixe une échéance similaire au jugement opposant les sœurs de Noire Épine dans la plupart des manuscrits transmettant le *Chevalier au lion*³⁶. Bien sûr, on peut gloser le fait que le trésor se trouve sous un sureau pour voir dans ce détail un signe funeste, l'annonce d'une trahison future, le sureau étant, selon la légende populaire, l'arbre où se pendit Judas. Mais le choix de ce végétal ne pourrait-il provenir d'un jeu d'homonymies à la rime destiné à insister sur le savoir de Merlin, puisque le substantif médiéval pour désigner le sureau est *seü* ? Qu'on en juge par les vers 18461-3 :

« Va t'en au chief de ton cortil,
ou j'ai un grant tresor seü
desoz la tige d'un seü. »

La rime homographe et homophone nous paraît destinée à mettre en évidence les facultés de Merlin à connaître ce qui échappe au commun des mortels. Quant à supposer que le diable ayant endossé l'identité de Merlin a lui-même caché ce trésor, rien ne vient jamais le confirmer dans le récit, alors que la tradition merlinienne comporte plusieurs scènes dans

³³ La compassion de Merlin pour l'ânier est prise en charge par le narrateur dans deux quatrains consécutifs aux vers 42 et 45, et le paysan affirme : « *N'ai pas creü la voiz, si n'ai pas fait savoir* » (*Dit de Merlin Mellot*, v. 203).

³⁴ Exode 3.4 : *L'Éternel vit qu'il se détournait pour voir ; et Dieu l'appela du milieu du buisson, et dit : « Moïse ! »*

³⁵ Voir par exemple Genèse 7.12 : *Et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits* et Exode 24.18 : *Moïse resta sur la montagne quarante jours et quarante nuits*.

³⁶ Voir C. Pierreville, *Le roman de Merlin* en prose, Paris, Champion, 2014, §16 l. 35 et C. Pierreville, *Le chevalier au lion*, Paris, Champion, 2016, p. 405 note 215.

lesquelles Merlin révèle la présence de trésors ignorés des hommes, sans qu'il soit en rien responsable de leur présence dans ces endroits³⁷.

Par ailleurs, si l'ensemble de l'historiette peut se lire comme le récit d'une mise à l'épreuve orchestrée par Satan, la bible ne cache pas que Dieu, lui aussi, soumet les hommes à des épreuves pour mesurer leur foi³⁸, ou plutôt que :

chacun est mis à l'épreuve par son propre désir, qui l'attire et le séduit. [Jacques 1.12]

N'est-ce pas précisément ce que décrit ce conte ? L'ânier est mis à l'épreuve de ses désirs de richesse et de puissance, mais la voix de Merlin n'est aucunement responsable de l'orgueil du rustre, de son ingratitude, de sa cupidité ou de sa félonie, d'autant qu'aux yeux de l'auteur, sa basse naissance prédestinait le *vilain* à ce comportement infâme³⁹.

C'est pourquoi le rapprochement avec Job nous paraît peu probant. Certes, les deux hommes connaissent la richesse, puis ils sont frappés dans leurs possessions et perdent leurs biens matériels et leurs enfants. Mais quand Job était au faîte de la fortune, il affichait un comportement et une foi exemplaires, qu'il conserve dans l'adversité. L'ânier, au contraire, oublie dans l'opulence ses frères de dénuement. Il manifeste à leur égard la morgue des nouveaux riches, méprise son ancien compagnon de misère, pactise avec les puissants et éreinte les faibles. Dès qu'il connaît le confort matériel, il oublie qu'il doit sa fortune à Dieu et se montre ingrat envers son Créateur⁴⁰. Il succombe aux péchés d'orgueil et d'avarice, et ne cesse de manquer à sa parole, trahissant les trois engagements solennels qu'il a formulés en échange de la fortune promise : rendre grâce à Dieu, prendre soin des pauvres et être pour

³⁷ Voir Geoffroy de Monmouth, *Vita Merlini*, dans *Le devin maudit. Merlin, Lailoken, Suibhne*, dir. Philippe Walter, Grenoble, ELLUG, 1999, p. 89. L'épisode est repris dans la *Suite Vulgate*.

³⁸ Voir 1 Corinthiens 10.13 : *L'épreuve qui vous a atteints n'a pas dépassé la mesure humaine. Dieu est fidèle : il ne permettra pas que vous soyez éprouvés au-delà de vos forces. Mais avec l'épreuve il donnera le moyen d'en sortir et la force de la supporter* ou 1 Pierre 1.6-7 : *Aussi vous exultez de joie, même s'il faut que vous soyez affligés, pour un peu de temps encore, par toutes sortes d'épreuves ; elles vérifieront la valeur de votre foi qui a bien plus de prix que l'or – cet or voué à disparaître et pourtant vérifié par le feu –, afin que votre foi reçoive louange, gloire et honneur quand se révélera Jésus Christ.*

³⁹ C'est un autre point sur lequel s'opposent *Merlot*, dans la *Vie des pères*, et *Mellin Mellot* dans le *Contrefait*. La *Vie des pères* et le dit, selon une morale tout aristocratique, prennent pour cibles les *vilains*, incapables de la moindre grandeur d'âme. *Merlot* compare par exemple les *vilains* à des crapauds venimeux (v. 18574-5) et évoque le fumier qu'ils ont dans le cœur (v. 18665). Elle assimile, comme le dit, une naissance basse à un comportement vil (*Vie des pères* v. 18649, 18662 ; *Dit de Merlin Mellot*, v. 119). *Renart le Contrefait* est moins virulent à l'égard du rustre. Certes, il fustige son ingratitude, mais il critique également l'attitude des puissants, qui ne semblent guidés que par leur bon vouloir et leurs caprices. Dans les trois contes, la rechute du *vilain* dans la pauvreté est due au courroux éprouvé à son encounter par son seigneur, mais rien ne vient justifier cette colère dans le *Contrefait*, alors qu'elle résulte directement de la cupidité du rustre dans la *Vie des pères* et le dit : il refuse de fournir à son seigneur l'argent qu'il lui réclamait légitimement et ment au sujet de sa fortune. Au contraire, un épisode antérieur de *Renart le Contrefait* instaure une distinction entre une basse naissance et un cœur indigne qui se rencontre dans toutes les couches de la société (voir *Renart le Contrefait*, *op. cit.*, v. 4190-4200).

⁴⁰ Il illustre ainsi parfaitement le péché d'ingratitude commun à tous les hommes, d'après le prologue. Voir *Vie des pères* v. 18282-4 : *Tant com Deus nos fet ses bontez/ de richesces et de santez,/ de lui servir ne nos sovient.*

toujours l'ami de Merlin⁴¹. Or ses souhaits ont beau être exaucés, il ne respecte jamais sa parole, *comme fals* (v. 18766). Il se rapproche ainsi de la figure du trompeur qui, on l'admettra, est bien plus voisine du pécheur, voire du diable, que de Job.

Quant à assimiler, à l'inverse, la voix à une entité diabolique, est-ce une telle évidence alors qu'elle délivre quasi constamment un discours édifiant et ne cesse de formuler des recommandations morales ? Elle conditionne ainsi l'aisance matérielle à un comportement exemplaire :

« [...] Toz jors mes riches seroies,
se tu de cuer servir voloies
Jhesucrist et sa povre gent. » v. 18434-6
« [...] Se bien avoies,
[...] les povres amer devroies. » v. 18442-3

Peut-on réellement interpréter ces vers comme le reflet d'un pacte diabolique conclu entre Satan et l'ânier⁴², plutôt que comme le rappel de la conception chrétienne qui voit dans la richesse un don du Ciel destiné à être partagé, et dans les pauvres, les bien-aimés du Christ⁴³ ?

La voix poursuit son travail d'édification à chaque retour du *vilain* en l'exhortant à plaire à Dieu par ses actions et à ne pas oublier la dette qu'il a contractée à son égard⁴⁴, puisqu'il est le seul pourvoyeur de tout bien⁴⁵. S'il subsistait la moindre ambiguïté, elle est définitivement levée lors de l'entrevue finale, quand la voix explique la raison du châtement qui s'abattra sur le rustre :

« [Tu] as eü le grant avoir
que Damledeus t'avoit presté,
n'onques ne l'en feïs bonté. » v. 18745-18748

⁴¹ Voir les déclarations de l'ânier dans la *Vie des pères*, v. 18449-53 : « S'a grant bien estoie atachiez, / [...] Deu n'oblieroie mie/ de ce que j'avroie en baillie/ ne les povres, ainz lor feroie/ toz les biens que fere porroie » et v. 18620-1 : « Se ces .ii. choses me fesoies,/ toz jors mes mes amis seroies. »

⁴² E. Pinto-Mathieu décèle des « tentations sataniques » dans les promesses de Merlin au paysan (*La Vie des Pères*, op. cit., p. 517).

⁴³ Voir Ésaïe 58:10 : *Si tu partages ton pain avec celui qui a faim, si tu donnes à manger à qui doit se priver, alors la lumière chassera l'obscurité où tu vis; au lieu de vivre dans la nuit, tu seras comme en plein midi* ; Luc 3.11 : *Que celui qui a deux tuniques partage avec celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger agisse de même* ; Proverbes 19.17 : *Celui qui a pitié du pauvre prête à l'Éternel, Qui lui rendra selon son œuvre* ; Matthieu 19.21 : *Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi*. La même tonalité édifiante apparaît dans le dit de Merlin Mellot. La voix exhorte le paysan à bien agir v. 46-48 : « *Se je t'avoie de povreté geté,/ Serviroies de cuer la sainte Trinité/ Et ameras les povres en fine charité ?* » ; v. 57-58 : « *Or y parra [...] comment Jhesucrist a servir entendras* » ; v. 132 : « *sers Dieu de bon courage !* ». Elle dévoile ensuite sans ambiguïté le péché qu'il a commis envers Dieu v. 174 : « *Vers Dieu et vers les povres as fait desloiauté* ».

⁴⁴ Voir la *Vie des pères*, v. 18562-3 : « *Garde que tu soies tex/ que tes oevres reçoive Dex* » et v. 18635-7 : « *Si garde que tu requerras./ Musarz est cil qui tant s'endete/ qu'il ne puet aquiter sa dete.* » Dans le contexte du conte, cette dette est contractée envers Dieu (voir note suivante).

⁴⁵ Ce point est évoqué dès le prologue, v. 18282-3 : *Deus nos fet ses bontez/ de richesses et de santez* ; v. 18314 : *De lui vient quant que nos avons* ou v. 18319 : *Tot nos vient de sa largesce*. Ces vers s'inscrivent dans le droit fil de l'enseignement délivré par la bible. Voir par exemple Ecclésiaste 5:19 : *Maïs, si Dieu a donné à un homme des richesses et des biens, s'il l'a rendu maître d'en manger, d'en prendre sa part, et de se réjouir au milieu de son travail, c'est là un don de Dieu.*

Le paysan est coupable de s'être montré ingrat envers Dieu, de ne jamais lui avoir été reconnaissant des bienfaits qu'il lui a dispensés.

Reste l'argument de la dématérialisation : le fait que ce discours édifiant soit prononcé par un être réduit à une voix suffit-il à faire de lui Satan en personne ? Ce serait ignorer que dans la *Vie des pères*, trois autres contes recourent, pour célébrer la puissance du Seigneur, à une voix « d'outre-tombe », selon l'expression d'Elisabeth Pinto-Mathieu⁴⁶, une voix dissociée d'un corps charnel. Nous pensons donc que le conte de *Merlot* fait de Merlin le porte-parole de la divinité et l'instrument de sa volonté⁴⁷, dans le droit fil du *Merlin* et du *Perceval* en prose, dont il est chronologiquement proche⁴⁸. Il pourrait même se situer dans la continuité directe du *Perceval*, qui s'achève sur la retraite de Merlin dans la forêt, après que Dieu lui eut intimé l'ordre de ne plus se montrer aux hommes⁴⁹.

La théorie de la diabolisation résulte ainsi, selon nous, d'une lecture moderne plaquée sur le texte médiéval. Cette interprétation rétrospective s'explique fort bien : dès le *Lancelot* en prose, l'aura de Merlin se ternit et les auteurs prennent plaisir à le montrer succombant au péché de chair et réduit à l'impuissance, dans tous les sens du terme, par une femme. Il n'en faudra pas davantage au rubricateur d'un manuscrit tardif pour remplacer le *Mellin* de la rubrique de *Merlot* par le *Mallin*, et intituler le conte : *Du villain qui fut riche par Mallin*⁵⁰. Mais cette rubrique reste isolée au milieu de la vaste tradition manuscrite qui nous a transmis la *Vie des pères*, alors que trois manuscrits, entre le XIII^e et le XV^e siècle, présentent explicitement Merlin comme le détenteur d'un enseignement chrétien et le bras armé par Dieu pour punir le péché d'orgueil en faisant chuter les puissants⁵¹. Reconnaître en lui un démon

⁴⁶ Il s'agit de *Crâne, Païen* et *Vision d'enfer* (voir E. Pinto-Mathieu, *La Vie des pères*, op. cit., p. 159-180). Ces voix émanent toujours d'êtres qui n'ont pas achevé leur itinéraire de rédemption, mais jamais d'entités diaboliques.

⁴⁷ Nous sommes donc beaucoup moins proche de la lecture d'Elisabeth Pinto-Mathieu et d'Anne Martineau que de celle d'Adrian Tudor pour qui Merlin est « in Merlot, explicitly shown to be an agent of God » (*Tales of Vice...*, op. cit., p. 294). Voir aussi du même auteur « Arthurian Onomastics in Old French Pious and Comic 'récits brefs' », *Studi francesi*, 2012, n°166, p. 5-20, ici p. 13-15.

⁴⁸ Nos analyses viennent renforcer l'étude menée par Michelle Szkilnik, « *Vie des Pères* et romans en prose, une filiation ? », *La littérature d'inspiration religieuse. Actes du Colloque d'Amiens 1987*, éd. D. Buschinger, Göppingen, Kummerle, 1987, p. 214-224.

⁴⁹ Le *Perceval* en prose (1205-1210) est traduit par E. Baumgartner sous le titre *Merlin et Arthur : le Graal et le royaume*, Paris, Bouquins, Laffont, 1989. Le passage qui nous intéresse se situe p. 430.

⁵⁰ Paris BnF français 1545 (I) f°116va. La substantivation de l'adjectif *maligne* pour qualifier un démon est attestée dès 1190, mais l'emploi elliptique de *malin* pour le diable n'est attesté qu'à partir de 1530, alors que ce manuscrit date du XV^e siècle. Il est donc toujours possible de ne voir ici qu'une variation dialectale sur le nom de Merlin (voir Y. Greub et O. Collet, *La variation régionale de l'ancien français : Manuel pratique*, ELiPhi, 2024). Sur l'importance des rubriques comme témoins de la réception des œuvres, voir K. Busby, *Codex et contexte. Lire la littérature médiévale française dans les manuscrits*, trad. fr. L. Brun, C. Denoyelle, D. Lorée et L. Ostrom, Paris, Classiques Garnier, 2022, en particulier p. 201-205. Voir aussi du même auteur « Rubrics and the reception of romance », *French Studies*, 53, 1999, p. 129-140.

⁵¹ Voir le manuscrit Paris BnF français 12471 (P) f°94vb de la fin du XIII^e siècle *Del vilain asnier cui Merlins parla et multiplia puis le destrist par son orguel* ; le manuscrit Paris BnF Arsenal 5216 (R) du XV^e siècle : *Du vilain asnier a qui Merlin parla et lui multiplia ses biens puis le destruit par son orgoil* (f°75rb) et le manuscrit Paris BnF français 12483 (z) du deuxième quart du XIV^e siècle : *Du villain asnier a cui Mellin multiplia ses biens et puis descrut il par son orguel* f°194vb.

nous semble ainsi trahir à la fois la lettre du conte et l'organisation globale de la première partie de la *Vie des pères*, qui débute par un prologue évoquant la descente du Christ aux enfers, comme le *Merlin* en prose, et qui clôt sa première partie, comme le *Perceval* en prose, sur un Merlin invisible, retiré dans la forêt, mais cherchant à œuvrer pour le bien⁵².

Un Merlin christique ?

Pour autant, le rapprochement entre Merlin et une figure christique nous paraît également à nuancer. Certes, sa solitude et la trahison qu'il subit de la part de l'ânier qui l'avait tant assuré de son amitié peuvent évoquer le Christ au Mont des Oliviers. Mais l'auteur de la *Vie des pères* prend cette fois ses distances à l'égard du *Merlin* et du *Perceval* en prose pour insister sur l'humanité de son personnage. Bien sûr, il est toujours capable de *profec[ier]* et *devin[er]* (v. 18431), mais il n'est plus omniscient puisqu'il s'enquiert de l'identité du rustre, à moins qu'il ne faille reconnaître dans ce détail une commodité de discours visant à amorcer le dialogue avec le rustre et à le rassurer. Quand, à son tour, l'ânier demande à Merlin son identité, il ne se présente pas comme l'enfant sans père, le devin, le conseiller des rois et des princes, ou le prophète du Graal, mais comme un homme :

« Et vos, qui estes, biax douz sire ? [...] »
— Un hom sui, qui a non Merlin. » v. 18428-18430

Anne Martineau l'a noté très justement, nous entendons résonner dans ce vers la réponse adressée par le *vilain* de la forêt à Calogrenant dans le *Chevalier au lion*⁵³. Cet écho, qui rappelle peut-être les liens entre Merlin et l'homme sauvage⁵⁴, nous semble fournir la clé du texte. De même que le *vilain* de Brocéliande n'est pas la créature surnaturelle que Calogrenant s'imaginait d'abord rencontrer, de même le Merlin de la *Vie des pères* est, avant tout, un

⁵² La présence de Merlin dans la *Vie des pères* confirme « les interactions entre le sacré et le profane » et les « contacts intertextuels avec la matière de Bretagne » constatés par K. Busby dans ces textes. Voir K. Busby, *Codex et contexte. Lire la littérature médiévale française dans les manuscrits*, Paris, Classiques Garnier, 2022, en particulier le chapitre 3. Les citations sont tirées des pages 188 et 191.

⁵³ Voir *Chrétien de Troyes. Le Chevalier au lion*, éd. C. Pierreville, Paris, Champion Classiques, 2016, v. 328 : *Et il me dist qu'il ert uns hom*. Les autres manuscrits présentent la réponse au discours direct : « *je sui uns hom* » (voir pour le détail des variantes la page 521).

⁵⁴ Voir A. Martineau, *op. cit.*, p. 8. Nous ne la suivons pas cependant quand elle affirme que ce rapprochement fait « soupçonner que celui qui parle est peut-être horrible, et cache ce qu'il pense ou qui il est » et nous ne croyons pas que l'auteur de *Merlot* ait remplacé le *vilain* du *Chevalier au lion* par Merlin en raison de ses *muances* en homme sauvage dans le *Merlin-Vulgate* ou le *Livre d'Artus*, car la composition de ces deux textes est située après les années 1235, donc postérieurement à la première partie de la *Vie des pères* (voir *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, p. 105 et 1009). L'écho textuel qui se produit entre ces vers 18428-18430 de *Merlot* et le *Livre d'Artus* (édité par Oskar Sommer, *The Vulgate Versions of the Arthurian Romances*, Washington: Carnegie Institute of Washington, 1913, vol. 7, v. 124-125) nous paraît montrer le succès qu'a rencontré le conte tiré de la *Vie des pères* au Moyen Âge et l'influence qu'il a exercée sur les récits merliniens ultérieurs.

homme, transformation indispensable pour que son parcours puisse édifier l'auditoire médiéval⁵⁵.

À l'instar de tout homme, Merlin est capable du meilleur, mais il n'est pas à l'abri du péché d'orgueil qui menace tous les êtres humains selon le prologue⁵⁶. Lors de son entrevue finale avec l'ânier, il lui reproche d'avoir été incapable, à cause de sa bassesse congénitale, d'*essaucier [s]on nom ne [s]'onor* (v. 18742), d'exalter, de célébrer son nom et son honneur. Merlin déroge alors à l'humilité du Christ, telle que l'évoquaient les vers préluant au récit :

Dex qui trestot puet, Deus a qui
toz li mons s'acline, venqui
par humilité simplement. v. 18268-18270

Peut-être l'auteur juge-t-il que ce péché justifie la relégation solitaire de Merlin dans la forêt et cette invisibilité sur laquelle le *vilain* ne songe jamais à l'interroger et qui contraint Merlin à s'effacer, dans tous les sens du terme.

Or cette invisibilité tourne à son désavantage et le place en fâcheuse posture puisqu'elle l'expose au risque d'être maculé de boue ou heurté par un cavalier trop empressé. La situation est trop ridicule pour ne pas être risible. Merlin, dont nous connaissons tous le rire légendaire, devient ici la cible du rire. On pourrait voir dans ce détail une volonté de réduire son importance pour suggérer qu'il n'est pas aussi respectable et sacré que la figure de l'ermite, qui hante comme lui la solitude des bois et occupe une place si importante dans le recueil de la *Vie des pères*⁵⁷. Ainsi transparaîtrait finalement la méfiance cléricale de l'auteur à l'égard de ce personnage issu de la culture païenne. Mais ce serait peut-être encore une interprétation *a posteriori*. Le prologue affirme en effet sans ambiguïté que l'orgueil est un péché menaçant tous les hommes :

[...] en nos n'a pas de bien demie,
ains somes nice et orgueillos,
sorcuidié, fel et desdignous. v. 18275-18277

Le *je* du narrateur ne commet pas l'erreur de se croire supérieur à ses semblables, mais il se reconnaît faillible et s'associe à ses frères humains dans le *nous* pour s'en remettre à la grâce divine. Dans ces conditions, l'orgueil affiché par Merlin quand il exige de l'ânier la déférence qu'il estime due à son nom ne constitue peut-être rien de plus que l'illustration d'un péché

⁵⁵ Le *Dialogue des miracles* de Césaire de Heisterbach, composé entre 1219 et 1223, insiste, lui aussi, sur la part humaine et chrétienne de Merlin : « À la vérité, Merlin fut un homme de raison et un chrétien » (III, 11-12).

⁵⁶ Voir le prologue de la *Vie des pères*, v. 18278-18279 : *Et cuidons bien par nos bobans/ valoir mex que ne fist Rolans*. L'auteur reproche peut-être à Merlin d'avoir oublié que *de lui [= Dieu] muet quant que nos savons* (v. 18315). Dans le *Merlin* en prose, Merlin doit sa connaissance du passé au diable, mais pour l'auteur de la *Vie des pères*, l'omniscience de Merlin ne peut provenir que de Dieu.

⁵⁷ Sur ce personnage, voir l'étude essentielle de Paul Bretel, *Les ermites et les moines dans la littérature française du Moyen Âge*, Paris, Champion, 1995.

partagé par tous les hommes. Il n'en reste pas moins qu'en le transformant en une voix qui s'évertue à instruire et élever moralement le rustre, et à travers lui l'auditoire, l'auteur le rapproche de la figure du narrateur, investi de la même mission édifiante et privé, lui aussi, de corporalité.

Les récits brefs en vers des XIII^e et XIV^e siècles réutilisent donc des éléments topiques attachés à la légende de Merlin, telles ses affinités avec l'univers sylvestre ou sa capacité à connaître ce qu'ignorent les hommes, mais ils ne diabolisent pas son personnage. La *Vie des pères* et le *dit* de Jehan de Saint Quentin font de lui le protagoniste d'une historiette édifiante destinée à mettre en garde les puissants oublieux de leur dette envers Dieu et de leurs devoirs envers les hommes. Le *Contrefait* accentue les traits rapprochant l'anecdote du fabliau et voit en elle l'illustration de l'ingratitude régnant dans la société. Parmi ces trois contes, *Merlot*, dans la *Vie des pères*, est sans doute le plus abouti⁵⁸, grâce aux différents niveaux de lecture qu'il propose, aux jeux d'échos et de contrepoints qui s'y tissent avec les grands textes merliniens et avec les autres contes du recueil⁵⁹, mais il est aussi le plus original : comme dans la prose, Merlin y incarne le double du narrateur⁶⁰, mais surtout, il s'humanise afin que son destin soit porteur d'un enseignement universel⁶¹. En dépit de leurs différences, ces trois historiettes attestent de l'extraordinaire vitalité du personnage de Merlin et de l'empreinte profonde qu'il a laissée dans les esprits du temps. L'adaptation pour la jeunesse qu'en a composée Samivel⁶² leur a permis de franchir les siècles et de perdurer jusqu'à nos jours. Ainsi la voix de l'enchanteur nous parvient-elle une fois encore.

Corinne Pierreville

Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

CIHAM -UMR 5648

Membre de l'Institut Universitaire de France

⁵⁸ Adrian Tudor le considère comme le plus réussi de tous les contes de la première *Vie* dans *Tales of Vices...*, *op. cit.*, p. 289.

⁵⁹ Cette réflexion déborderait de beaucoup les limites de cet article, mais E. Pinto-Mathieu a montré que *Merlot* « peut être lu en miroir inversé de *Fornication imitée* et de son programme inaugural » et qu'il présente des parentés avec *Âme en gage* et *Jardinier* (*ibid.* p. 503 et 509). On ajoutera que *Merlot* fait allusion au prévôt d'Aquilée - la fille du rustre épouse son fils - et ce personnage est mis en scène dans un autre conte du recueil dont il constitue le titre.

⁶⁰ Sur ce point, voir A. Berthelot, *Figures et fonction de l'écrivain au XIIIe siècle*, Paris, Vrin, 1991.

⁶¹ En cela, la *Vie des pères* diffère profondément du reste de la littérature édifiante du Moyen Âge qui recourt rarement au personnage de Merlin, comme l'a montré J. Berlioz, « Un héros incontrôlable ? Merlin dans la littérature des *exempla* du Moyen Âge occidental », *Les vieux sages, Merlin eurasiatique*, dir. Chiwaki Shinoda, Nagoya University, 1999, p. 21-25. Je remercie très chaleureusement Kôji Watanabe de m'avoir fourni une copie de cet article.

⁶² Samivel, *Merlin Merlot. Conte original sur un thème du XIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1942 pour la première impression. Merlin y est une voix émanant d'une pie.

Indications bibliographiques

- Berthelot A., *Figures et fonction de l'écrivain au XIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1991
- Busby K., *Codex et contexte. Lire la littérature médiévale française dans les manuscrits*, Paris, Classiques Garnier, 2022
- Gingras Fr., « The Devil Inside: Merlin and the dark Side of Romance », *Shaping Identity in Medieval French Littérature*, Gainesville, 2019, p. 92-106
- Lecoy F., *La Vie des peres*, Paris, Picard, SATF, 1987-1993
- Martineau A., « Une diabolique imposture : la 'voiz de Merlin' dans le conte *Del riche asnier qui par son orgoil revint a son premier labor* », *L'esplumoir*, 18, 2019, p.1-18
- Munk Olsen B., *Dits en quatrains d'alexandrins monorimes de Jehan de Saint-Quentin*, Paris, Picard, SATF, 1978
- Pierreville C., *Le Roman de Renart le Contrefait*, Paris, Champion, 2020
- Pierreville C., *Le roman de Merlin en prose*, Paris, Champion, 2014
- Pinto-Mathieu E., *La Vie des Pères. Genèse des contes religieux du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 2009
- Szkilnik M., « *Vie des Pères* et romans en prose, une filiation ? », *La littérature d'inspiration religieuse*, éd. D. Buschinger, Göppingen, Kummerle, 1987, p. 214-224
- Trachsler R., *Merlin l'enchanteur*, Paris, SEES, 2000
- Tudor A., *Tales of Vice and Virtue : The First Old French "Vie des Pères"*, Amsterdam et New York, Rodopi, 2005
- Walter Ph., *Merlin ou le savoir du monde*, Paris, Imago, 2000
- Zink M., *Poésie et conversion au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003

Manuscrits numérisés de la *Vie des pères* contenant *Merlot*

1. Paris BnF Arsenal 3518 (Q) *De Mellin et du vilain asnier* f°118vb puis f°177ra ; 13^e siècle
2. Paris BnF Arsenal, 3527 (D) *D'un chaitif vilain ki cascun jor aloit an bois et fu riches et puis povres* f°82rb-85va ; 14^e siècle
3. Paris BnF Arsenal, 5204 (d) *D'un vilain asnier qui disoit Mellin Mellot* f°172vb-174vc ; 14^e siècle
4. Paris BnF Arsenal, 5216 (R) *Du vilain asnier a qui Merlin parla et lui multiplia ses biens puis le destruit par son orgoil* f°75 rb-79rb ; 15^e siècle
5. Paris, BnF fr. 1039 (B) *C'est de Merlin et de Merlot. Des .ii. vilains asniers* f°152ra-157rb ; 13^e siècle
6. Paris BnF fr. 1544 (E) *De .ii. vilains asniers* dans la table des matières puis *De deux vilains asniers qui s'en alerent chascun au bois* f°52rb-57rb ; 14^e siècle
7. Paris BnF fr. français 1545 (I) *Du villain qui fut riche par Mallin* f°116va-120rb ; 15^e siècle
8. Paris BnF fr. 1546 (A) *Du vilain asnier* f°97rb-110rb ; 13^e siècle
9. Paris BnF fr. 2187 (q) f°2ra-154va ; sans rubrique ; 13^e siècle
10. Paris BnF fr. 12471 (P) *Del vilain asnier cui Merlins parla et montiplia puis le destrist par son orguel* f°194vb-199vb ; fin du 13^e siècle
11. Paris BnF fr. 12483 (z) *Du villain asnier a cui Mellin multiplia ses biens et puis descrut il par son orguel* f°194vb et 198ra-200vb ; 2^e quart du 14^e siècle
12. Paris BnF fr.15110 (s) *Del asnier a cui la voiz parla* f°23rc-25rb ; 13^e siècle
13. Paris BnF français 17230 (t) *D'un villain asnier qui devint richez et n'en sot gré a Dieu et puis devint povres comme i l'estoit devant* f°126vb-130vb ; 14^e-15^e siècle
14. Paris BnF fr. 23111 (C) *Du vilain qui devint riche et puis povre* f°52rb-56ra ; fin 13e-début du 14^e siècle
15. Paris BnF fr. 24300 (M) *De Merlin et dou païsant* f°62rb-66va ; 13^e siècle
16. Paris BnF fr. 24301 (f) p. 251 (colonne b) - p. 259 (colonne b) ; sans rubrique ; dernier tiers du 13^e siècle
17. Paris BnF fr. 25438 (H) *De Mellin qui ansoigna al vilain le tresor* f°135va-139ra ; 13^e siècle
18. Paris BnF fr. 25440 (F) *Des deux vilains asniers* (table des matières) f°157v-167v ; 14^e siècle